

Alban BRUNEAU
Conseiller Départemental
Maire de Gonfreville l'Orcher

Sophie HERVÉ
Conseillère Départementale

Le Havre, le 8 février 2021

Monsieur Olivier WANBECKE
Directeur académique des services de
l'Éducation nationale
5 place des Faïenciers
76037 ROUEN CEDEX

Objet : *D.H.G. du collège Jacques-Monod du Havre, alerte*

Monsieur le Directeur académique,

Le Conseil d'administration du collège Jacques-Monod du Havre a appris, le 2 février dernier, la prévision de dotation horaire globale (DHG) affectée à l'établissement pour la prochaine rentrée.

Cette dotation étant en baisse 4,5 heures alors que le nombre de divisions au sein du collège reste stable, certaines disciplines se retrouveront impactées.

Une décision qui soulève bien des incompréhensions, en particulier dans le contexte actuel de crise qui dégrade déjà les conditions d'enseignement et fragilise les élèves, d'autant plus dans un collège situé en REP+.

A cette situation s'ajoute les conséquences des heures supplémentaires annualisées (HSA) qui affectent la stabilité de l'équipe pédagogique et sa capacité à suivre les élèves notamment en difficulté. La mobilité sur plusieurs collèges ne favorisant pas, c'est le moins que l'on puisse dire, la cohésion du travail en équipe et la bonne connaissance des élèves et de leurs besoins.

Enfin, le Conseil d'administration s'inquiète des décisions prises récemment dans le cadre de la lutte contre la pandémie, d'interdire la pratique du sport en intérieur.

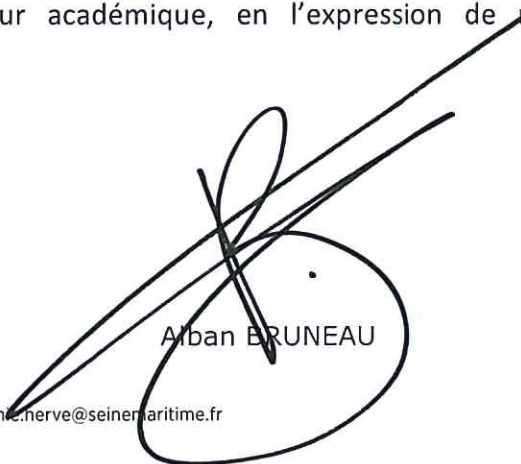
Ces deux sujets ont fait l'objet de deux motions que nous souhaitons vous transmettre ci-joint.

Au regard de ces éléments, du contexte de la crise sanitaire et de ses conséquences, nous souhaiterions que la DHG actuelle soit reconduite en l'état pour la rentrée 2021.

Persuadés de pouvoir compter sur toute votre attention concernant ces justes revendications, nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur académique, en l'expression de nos respectueuses salutations.



Sophie HERVE



Alban BRUNEAU

Collège Jacques Monod Conseil d'administration du mardi 2 février

Motion présentée par des représentants des enseignants

L'équipe éducative du collège Jacques Monod a pris connaissance des moyens alloués à l'établissement et de la structure pour l'année 2020-2021.

Alors que le nombre de divisions reste identique, nous constatons une baisse de la dotation de 4,5 heures. Le collège ne pourra donc pas mettre en place l'intégralité de l'organisation pédagogique pensée par les enseignants notamment certains groupes en sciences. C'est aussi l'enseignement des langues anciennes qui se retrouve limité à la portion congrue.

De plus, la proportion d'heures supplémentaires est supérieure à celle des autres années, comme on le constate dans beaucoup d'autres établissements. Nous avons donc globalement moins d'heures d'enseignement mais paradoxalement davantage d'heures supplémentaires que l'an dernier (+5 heures). Cela accentue la diminution des heures poste (-9,5h) et contraint la répartition. Par exemple, là où les besoins nécessiteraient un complément de service de 6h (soit deux classes), la répartition des heures supplémentaires couplées à la diminution des heures poste contraint l'établissement à ne demander qu'un complément de service de 3h. Des collègues voient ainsi leur service alourdi là où il était possible de proposer un complément de service mieux ancré dans l'établissement.

De manière plus générale, cette bascule des heures poste vers des heures supplémentaires crée de fait une réduction globale du nombre de postes dans l'académie. Nous ne pouvons que déplorer cette politique de réduction de l'emploi public dans l'Education Nationale qui va à l'encontre de la qualité et de la diversité des enseignements au sein de nos établissements publics.

La marge de manœuvre dont l'établissement bénéficie inclut les heures des professeurs supplémentaires, postes spécifiques REP+ indispensables au bon fonctionnement de ces réseaux. Nous nous sommes inquiétés l'an dernier de l'évolution du poste du professeur des écoles, professeur supplémentaire du réseau Monod. Nous constatons que ce poste reste inscrit dans la DHG de notre établissement pour la rentrée prochaine ce qui indique qu'il est toujours dédié à notre réseau. C'est pourquoi nous resterons vigilants au fait que les missions de ce poste restent bien associées à notre réseau.

Afin de ne pas cautionner une politique de réduction de l'emploi public, nous ne pouvons pas voter pour une répartition des moyens alloués à notre établissement.

Des représentants des enseignants au Conseil d'Administration

Motion présentée par des représentants des personnels enseignants du collège J. Monod au CA du 02-02-2021.

Depuis le lundi 18 janvier, les élèves n'ont plus le droit de pratiquer du sport en intérieur.

Alors que rien ne démontre que les cours d'EPS auraient été particulièrement des lieux de contamination, le gouvernement stigmatise la discipline et quelque part la pointe du doigt. Cette décision est incompréhensible !

Toutes les études et notamment celles ayant été réalisées post confinement ont montré l'importance des pratiques pour lutter contre l'obésité, la sédentarité, pour la santé physique et mentale des jeunes. Le gouvernement n'a eu de cesse de communiquer sur l'importance du sport et sur la nécessité de développer la pratique. Il fait exactement l'inverse ! Obliger les pratiques physiques uniquement à l'extérieur revient à les interdire purement et simplement compte tenu des conditions climatiques que nous connaissons.

Depuis le début de l'année nous avons fait face aux évolutions des contraintes sanitaires et aux multiples protocoles. Nous nous sommes adaptés, conscients des enjeux pour nos élèves, bouleversant nos habitudes de travail pour que les élèves ne soient pas pénalisés et continuent de pouvoir bénéficier de cours d'EPS.

L'incompréhension est totale, le ministère préfère confiner 23 élèves dans des salles de 50 m² plutôt que de laisser 12 élèves dans 600 à 1000 mètres carrés de gymnases.

Encore une fois, les mesures de notre ministre, prises sans concertation et dans la précipitation, risquent d'être inefficaces voire contreproductives.

Nous demandons donc la généralisation des demi-groupes et la réouverture des structures couvertes pour que les élèves puissent bénéficier d'un enseignement d'EPS de qualité. Il en va de la santé physique, mentale et sociale de nos élèves.